

REPUBLICHE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DU TRAVAIL

SECRETARIAT GENERAL A
LA FONCTION PUBLIQUE
ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 79/294 du 12 JUIN 1979
MJT.SCFPT.DFP.21021/17

Portant intégration et nomination de Certains
candidats dans les cadres de la catégorie A hié-
rarchie I des Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE D'PLAN.

(/u l'acte 038/PCT-CG du 30 Mars 1979 portant fondement, or-
ganisation et fonctionnement des pouvoirs publics ;
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et
remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165
du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires des catégories AI ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 74/470/ du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux no-
minations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 79/155 du 4.4.79 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u la lettre n° 2541/MEN.SGEN.DPAA du 21 Octobre 1978 du
Directeur du Personnel et des Affaires Administratives, transmettant les
dossiers de candidats constitués par les intéressés ;

DECREE :

.../...

ARTICLE 1^{ER} : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.9.1977 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires de la Licence (session d'Octobre 1978) obtenue à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

M.M. MAWAKA Anicet, né le 27.3.1957 à Makengo (Epéna)
KOUESSIMBISSA Jean-Baptiste, né le 26.6.1954 à Pointe-Noire
KOUA Joseph, né le 14.10.1954 à Guéna (Kouilou)
SAMBA Joseph Marie, né le 23.2.1957 à Poto-Poto (Brazzaville)
NGOUOLALI Laurent, né le 21.10.1956 à Lékana
GOMA-LOUFOUMA Alexis, né le 17.3.1953 à MPondila (Loandjili)
BATANTOU Bernard, né le 8.3.1953 à Brazzaville
EPENDA, né le 3.7.1954 à Opari (Ewo)
NGUIMBI Guy-Victor, né le 22.8.1951 à Madingou
NTARI Saturnin Jean Claude, né le 3.11.1954 à Brazzaville).

ARTICLE 2^o. Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3^o : Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JOR-PC et communiqué partout où besoin sera.//

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 12 JUIN 1979

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances.

Antoine N'DINGA-OBA..-

Le Ministre du Travail et de
la Justice,

Henri LOPES.

Victor TAMBA-TAMBA.

AMPLIFICATIONS :
JORPC 1
SGFPT/DFP 3
DFP/BST 1
D.B 3
D.C.F 1
MEN 1
SGEN 2

DPAA . . . 2
DOSSIERS 30
INTERESSES 10
SGCN/BC 2